



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Transfert de compétence de gestion des espaces naturels sensibles

Question écrite n° 35768

Texte de la question

M. Damien Abad attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur le transfert de compétence des départements vers les parcs naturels régionaux (PNR) en matière de gestion des espaces naturels sensibles. En effet, le projet de loi « 3D » prévoit d'octroyer le statut d'établissement public aux PNR, ce qui priverait dès lors les départements d'exercer leur compétence. Or la compétence départementale apporte une complémentarité nécessaire aux PNR en ce qu'elle permet l'existence de partenariats essentiels pour répondre aux enjeux locaux. Par ailleurs, le transfert de compétence impliquera la création d'une entité nouvelle alors déjà existante au sein des départements, impliquant ainsi la déstabilisation de l'action existante. Aussi, il lui demande si le Gouvernement prévoit de modifier le transfert de compétence prévu des départements vers les PNR dans la gestion des espaces naturels sensibles.

Données clés

Auteur : [M. Damien Abad](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35768

Rubrique : Départements

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 janvier 2021](#), page 636

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)